

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux mars à dix-huit heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur LEMOINE Maxence, Maire ;

Présents : M. LEMOINE Maxence, M. DORMOY Denis, M. DAMPEYROUX Michel, Mme LEICHNER Cécile, M. JOURDE Jean-Marie, MM FLAMERION Jean-Michel, LAMONTRE Jean-François, Mmes BRULE-CAMUS Céline, CAUDRON-ANTOINET Stéphanie, CORNEVIN Rachel, DORMOY Sophie, HURAUX Carine, MM ANSART Alexandre, LAFFERT Michel, LANGE Jean-Michel, RAMAGET Gilles.

Excusé(s) ayant donné procuration :

- Mme RECZKOWICZ Manon à Mme LEICHNER Cécile
- Mme JEANNIN Violaine à M. LEMOINE Maxence

Excusé(s) : Mme LAFFOND Virginie.

Secrétaire de séance : Mme BRULE-CAMUS Céline.

Préambule : Avant d'aborder l'ordre du jour, intervention de M. Pierre HEUERTZ du bureau Euro Infra, pour travaux assainissement rue de la Gare.

La problématique est le déversement des eaux usées dans le milieu naturel.

Les solutions seraient de renouveler des conduites en augmentant les diamètres des eaux potables et de créer un poste de refoulement près des ateliers municipaux.

Pour le plan de financement :

Ce projet peut être subventionné à hauteur de 60% pour l'eau potable et à 80% pour l'assainissement. Pour le raccordement des particuliers de la rue de la Gare, 100 000€ qui pourront être pris en charge par la commune sous certaines conditions.

Planning SUEZ intervention Avril Mai 2022 + part communal à partir de septembre privés mars 2023 (estimation travaux 3 mois)

Approbation des procès-verbaux

Le procès-verbal de la session du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité (1 absente excusée LAFFOND Virginie).

Le procès-verbal de la session du 22 décembre 2022 est adopté 17 voix « pour », 1 voix « contre » (RAMAGET Gilles) (1 absente excusée LAFFOND Virginie).

Le procès-verbal de la session du 28 janvier 2022 est adopté à l'unanimité (1 absente excusée LAFFOND Virginie).

Le procès-verbal de la session du 8 mars 2022 est adopté à l'unanimité (1 absente excusée LAFFOND Virginie).

Délégations du Conseil Municipal au Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité (1 absente excusée LAFFOND Virginie), décide de déléguer au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs suivants :

1) La fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

- 2) la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal ;
- 3) non retenu ;
- 4) la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, fixer au montant maximum de 40 000€ ;
- 5) la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (*article 13*), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- 7) la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11) la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- 12) la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- 13) non retenu ;
- 14) la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 213-3](#) du même code (1^{er} alinéa) ;
- 16) l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle ;
- 17) le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 2 000€ ;
- 18) l'avis de la commune, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19) non retenu ;
- 20) la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000€ autorisé par le conseil municipal ;
- 21) l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme. ;
- 22) l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles [L. 240-1](#) à [L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;

23) l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

24) dans les limites déterminées ou fixées par le conseil municipal.

Et, précise que, suivant l'article L2122-23 du C.G.C.T., en cas d'empêchement du Maire, sa suppléance sera assurée par Monsieur Denis DORMOY premier adjoint au Maire.

Commissions communales : Dénomination et composition et désignation des membres les composant

Intervention :

M. RAMAGET Gilles : « devoir participer à 2 commissions minimum ce n'est pas légal. Je vous rappelle que j'ai démissionné de toutes les commissions et que je ne souhaite pas me réinscrire dans une. »

M. LEMOINE Maxence « C'est regrettable mais je ne peux que respecter ton choix »

Le Conseil Municipal adopte à raison de 17 voix « pour », 1 voix « contre » (RAMAGET Gilles) (1 absente excusée LAFFOND Virginie), accepte la liste des commissions municipales suivantes :

Finances et planification des projets :

- – Finances et budget (contrôle et gestion)
- – Planification des projets et travaux

Logement – Accueil population

- – Logement social Hamaris - Accueil population

Environnement – Cadre de vie

- – Environnement – Cadre de vie

Culture – Communication – Animations commerciales – Cérémonies – Vie associative

- – Communication – Animations commerciales
- – Vie associative – Cérémonies

Commission communale Bois et Rivières

- – Bois et Rivières

Et définit un maximum de 12 membres pouvant faire partie de 2 minimum à 6 maximum de commissions, sans compter la commission « Finance », qui est composée de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Présentation du tableau et fusion de certaines commissions :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS				
ELUS				
M.	LEMOINE MAXENCE	2, rue de l'Orme	52310	ROOCOURT-LA-COTE
M.	DAMPEYROUX Michel	17, rue des Pyroligneux	52310	BOLOGNE
M.	DORMOY Denis	8, rue de la Marne	52310	BOLOGNE
Mme	DORMOY Sophie	23, rue James Beaus	52310	BOLOGNE
Mme	HURAUX Carine	35, rue Antoine Vella Ferrand	52310	BOLOGNE
M.	JOURDE Jean-Marie	24, rue James Beas	52310	BOLOGNE
Mme	LAFFOND Virginie	1, rue du Fourneau	52310	MARAUULT
M.	LAMONTRE Jean-François	74, rue du Maréchal Leclerc	52310	MARAUULT
M.	LANGE Jean-Michel	22, rue James Beaus	52310	BOLOGNE
Mme	LEICHTNER Cécile	87 bis, rue du Maréchal Leclerc	52310	MARAUULT
Mme	CORNEVIN Rachel	23, rue de la Fontaine	52310	BOLOGNE
M.	LAFFERT Michel	12, rue d'Alsace	52310	BOLOGNE
NON ELUS				
Mme	BAUDOIN Stéphanie	7, rue du Château d'Eau	52310	BOLOGNE
M.	BEGUINET Hervé	5, rue de l'Eglise	52310	BOLOGNE
M.	BORTOLUZZI Gérald	3 bis, rue des Pyroligneux	52310	BOLOGNE
M.	CHANE Romain	1, rue de la Piscine	52310	BOLOGNE
M.	DEBALIZE Claude	60, rue du Maréchal Leclerc	52310	MARAUULT
M.	GIRARDOT Franck	47, rue de la République	52310	BOLOGNE
M.	HULLIN Patrick	23, rue de la Marne	52310	BOLOGNE
Mme	HURNI Marie-Thérèse	15, rue de la Gare	52310	BOLOGNE
M.	HUSSON Roger	106, rue du Maréchal Leclerc	52310	MARAUULT
M.	LAMONTRE Jean-Marc	12, rue de Chaumont	52310	MARAUULT
M.	THIEBAUT Didier	38, rue de l'Orme	52310	ROOCOURT-LA-COTE
M.	VELLA Olivier	7, rue du Pont Rouge	52310	ROOCOURT-LA-COTE

Désignation représentant à la Défense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 absente excusée LAFFOND Virginie), de nommer M. LANGE Jean-Michel, correspondant Défense.

Désignation des représentants de la Collectivité

CLECT :

Présentation de la CLET par M. LEMOINE :

M.LEMOINE a rencontré M. MARTINELLI Président de l'Agglomération de Chaumont, celui-ci souhaite supprimer la neuvième vice-présidence, « Cohésion des Territoires » détenue par Bologne. Cette suppression est motivée par plusieurs raisons, d'un point de vue économique et faute de vie de cette commission.

M. DORMOY Denis : « je trouve cela injuste, dans la mesure où nous avons la 3ème présidence, puis la 9ème et que maintenant nous ne siégeons plus à Agglomération de Chaumont. »

M. LAMONTRE Jean-François : « je ne comprends pas la suppression de cette commission alors que M. MARTINELLI a signé un accord avec la cohésion territoriale de l'Aube. Avec qui on a signé l'accord ? Que vont devenir les membres de cette commission ? Va-t-il falloir une délibération ? Et cette décision sera-t-elle soumise à un vote ? »

Le Conseil Municipal, unanime (1 absente excusée LAFFOND Virginie), décide :

- De se prononcer pour ne pas procéder au vote à bulletin secret prévu à l'article L2121-21 du CGCT.
- De Nommer:
 - 2 membres titulaires : M. LAMONTRE Jean-François et M. DORMOY Denis
 - 1 membre suppléant : Mme RECZKOWICZ Manon

Désignation des représentants de la Collectivité (Suite)

Le Conseil Municipal, unanime (1 absente excusée LAFFOND Virginie), décide :

CNAS ŒUVRES SOCIALES POUR LE PERSONNEL DE LA MAIRIE	CORRESPONDANT DEFENSE	COFOR52 ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE LA HAUTE-MARNE	COMMISSION DEPARTEMENTALE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET DES DÉCHETS (SDED52)
DORMOY SOPHIE	LANGÉ JEAN-MICHEL	LEMOINE MAXENCE	LAFFERT Michel	LAMONTRE Jean-Francois
CCAPEX COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PREVENTION DES EXPULSIONS	PDALHPD PLAN DEPARTEMENTAL ACTION LOGEMENT HEBERGEMENT PERSONNES DEFAVORISEES	LAMONTRE JEAN-FRANCOIS	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE CHAUMONT (FONDS LEADER)	JEANNIN VIOLAINE
		PLAN DEPARTEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE		FLAMERION JEAN-MICHEL
FLAMERION Jean-Michel	LANGÉ JEAN-MICHEL	HURAUX CARINE	LEMOINE MAXENCE	

Montant des indemnités du Maire, de Maires délégués et des Adjointes

M. LEMOINE Maxence : « En ce qui me concerne, mon indemnité sera celle fixée se droit pour les Maires afin de compenser la perte de rémunération sur mon activité professionnelle. Le 1^{er} Adjoint aura plus également car il aura le volet finance en plus à gérer en l'absence de Mme MICHEL. »
Il précise aussi qu'il a pris contact avec la DGFIP pour ouvrir les accès à M. DOMRMOY pour établir les budgets.

M. DORMOY Denis : « Le montant total des indemnités prises par les Maires délégués et les Adjointes représente 70% de l'indemnité globale à laquelle il pourrait prétendre. »

Le Conseil Municipal décide à raison de 17 voix « pour », 1 voix « abstention » (FLAMERION Jean-Michel) (1 absente excusée LAFFOND Virginie) :

- De fixer, à compter du 8 mars 2022 date d'installation du Conseil Municipal, les indemnités de fonctions du Maire, des Maires-délégués et des Adjointes, comme suit dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :
 - Maire : 51,60 % (2 006.93 € brut) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Maire- délégué de Marault : 13,50 % (525,07€ brut de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Maire- délégué de Roëcourt-la-Côte : 13,50 % (525,07€ brut de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - 1^{er} Adjoint : 19,50 % (758,43 € brut) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - 2^{ème} Adjointe : 13,50 % (525,07€ brut) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - 3^{ème} Adjoint : 13,50 % (525,07€ brut) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - 4^{ème} Adjointe : 13,50 % (525,07€ brut) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - 5^{ème} Adjoint : 13,50 % (525,07€ brut) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

M. FLAMERION Jean-Michel: « abstention car je ne savais pas qu'il y avait une rémunération et que certains conseillers ne touchent pas d'indemnités, ça me gêne qu'au sein du même conseil municipal certains touchent et d'autres non. »

Informations diverses :

- Présentation du tableau des délégations, aux Maires délégués, aux adjoints et conseillers municipaux.
- Projets travaux : Présentation tableau

PRIORITES A ENGAGER SUR LES TROIS COMMUNES							
DESIGNATION	TRAVAUX A REALISER	ECHANCE	COUT A BUDGETISER EN				
			2022	2023	2024	2025	2026
BOLOGNE							
SALLE DES FETES	PEINTURE EXTERIEURE	A FAIRE EN 2022	X				
	AMELIORATION THERMIQUE DES BAIES VITREES	A ENGAGER POUR REALISATION EN 2023		X			
	RESEAU DE CHALEUR	A PROGRAMMER POUR REALISATION SUR 2023/2024 DANS LE CADRE DU PROJET ENERGETIQUE CONCERNANT LA SALLE DES FETES, LA MAIRIE ET LA MEDIATHEQUE		X	X		
AUDITORIUM	PEINTURE EXTERIEURE	A FAIRE EN 2022	X				
CITY STADE	AMENAGEMENT D'UN CITY STADE SUR TERRAIN BITUME EN DESSOUS DU PARKING DES ECOLES	A FAIRE EN 2022	X				
MEDIATHEQUE	REALISATION DE LA MEDIATHEQUE	A ENGAGER POUR REALISATION SUR 2022/2023/2024	X	X	X		
ECOLE ELEMENTAIRE	FILM PROTECTION SOLAIRE SUR FENETRES	A ENGAGER POUR REALISATION SUR 2022/2023/2024	X	X	X		
ECOLE ELEMENTAIRE	RAFRACHISSEMENT DE 3 CLASSES	A FAIRE EN 2022	X				
PLACE DE LA MAIRIE ET Eglise	MARCHE DE PLEIN AIR LE SAMEDI	A FAIRE EN 2022	X				
SIGNALISATION SUR VOIRIE	MARQUAGE AU SOL DES PASSAGES PIETONS	A FAIRE EN 2022	X				
RUE DE LA GARE	TRAVAIL D'ASSAINISSEMENT	DOIT ETRE REALISE EN 2022 PAR SUEZ	X				
RUE DE LA GARE	TRAVAIL DE REFECTION DE LA VOIRIE	A FAIRE EN 2022 SUITE TRAVAIL D'ASSAINISSEMENT	X				
LOTISSEMENT CHAMPAGNE	METTRE EN PLACE LA SIGNALISATION MANOUVRIANTE	A FAIRE EN 2022	X				
CIMETIERE	VEGETALISATION	A ENGAGER POUR REALISATION SUR 2022/2023	X	X			
DIVERS EMPLACEMENTS	NOUVEAUX DEFIBRILATEURS	A FAIRE EN 2022	X				
MARAIT							
RUE DU GAL LECLEIC	DEMOLITION MAISON	A FAIRE EN 2022	X				
MAIRIE	NOUVEAU DEFIBRILATEUR	A FAIRE EN 2022	X				
PLACE DU VILLAGE	RENOVATION DE LA PLACE	A ENGAGER POUR REALISATION SUR 2022/2023	X	X			
PLACE DU VILLAGE	RENOVATION TERRAIN PETANQUE ET JEU DE QUILLES	A ENGAGER POUR REALISATION SUR 2022/2023	X	X			
CIMETIERE	VEGETALISATION	A ENGAGER POUR REALISATION SUR 2022/2023	X	X			
SIGNALISATION SUR VOIRIE	MARQUAGE AU SOL DES PASSAGES PIETONS	A FAIRE EN 2022	X				
SURPRESSEUR PRES DU CHATEAU	A DEMOLIR	A FAIRE EN 2022	X				
RODCOURT LA COTE							
GRILLES PLACE DE L'Eglise	PEINTURE	A FAIRE EN 2022	X				
SALLE DE CONVIVIALITE	Voir si POSSIBILITER D'AMENAGER UN COIN CUISINE	A FAIRE EN 2022	X				
MAIRIE	NOUVEAU DEFIBRILATEUR	A FAIRE EN 2022	X				
SIGNALISATION SUR VOIRIE	MARQUAGE AU SOL DES PASSAGES PIETONS	A FAIRE EN 2022	X				
CHEMIN DU PONT ROUGE	A REFAIRE	A FAIRE EN 2022	X				
CIMETIERE	VEGETALISATION	A ENGAGER POUR REALISATION SUR 2022/2023	X	X			
LOGEMENT COMMUNAL	REHABILITATION	A ENGAGER POUR REALISATION SUR 2022/2023	X	X			

Restauration scolaire :

M. LEMOINE a pris contact avec plusieurs entreprises pour faire fonctionner la décennale.

- Foyer d'Accueil Médicalisé : Reporté à un prochain Conseil Municipal avec présentation par M.BOSSOIS.
- Transfert compétence assainissement Agglomération de Chaumont : Reporté au Conseil Municipal pour le vote du budget.

Divers :

- EPI achetés pour tous les agents des services techniques
- FCB : demande traçage terrains de foot après vote du Conseil, demande rejetée, terrain synthétique n'est pas à l'ordre du jour.
- Tonnelles : achat des tonnelles floquées avec le logo de la Mairie, 12 tonnelles : 21 000€

- Réceptionné en Mairie un courrier anonyme : sera jeté SANS ARCHIVAGE

Intervention M.RAMAGET Gilles : « plusieurs personnes âgées demandent quand une voie piétonne sera réalisée entre l'Intermarché et le lotissement la Champagne ?

Levée séance 21H00 ;

A Bologne,
Le 28 mars 2022
BRULE-CAMUS Céline,

Camus